

Communiqué de presse

RENTRÉE SCOLAIRE 2009

Intégration des enfants à besoins particuliers, « École à journée continue », nouvelle Loi scolaire ...

À quelques jours de la rentrée scolaire d'août 2009, dans un contexte de mouvance structurelle et pédagogique, la SPV, toujours militante et forte de ses 3200 membres, est prête à affronter les nouveaux débats relatifs à la politique qu'entend mener le DFJC.

- **La scolarisation d'enfants aux besoins particuliers dans l'école ordinaire**, inscrite dans l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, relève d'une orientation générale soutenue par la SPV. Cependant, jusqu'ici on a pu assister à une première mise en oeuvre particulièrement chaotique de cette orientation dans les classes. Il est désormais vital et urgent qu'une politique cohérente soit édictée par le DFJC. Celle-ci doit répondre aux besoins du terrain et basée sur un projet partagé. Son financement doit être assuré à hauteur des exigences posées, Faute de quoi, les enseignant-e-s de l'école ordinaire vaudoise pourraient être amené-e-s à refuser de continuer de participer à une politique proposée par des décideurs qui refusent de prendre en compte la réalité. C'est le sens qu'entend donner la SPV à la pétition qu'elle diffusera à la rentrée et qu'elle adressera au DFJC.
- Le 27 septembre, le peuple vaudois devra se prononcer sur **l'initiative parlementaire relative à une « École à journée continue »**. En premier lieu, s'adressant d'abord à ses membres, la SPV interroge les conséquences des orientations sociétales sur le développement des enfants et des jeunes. Elle dénonce par ailleurs la confusion des genres : *L'accueil à journée continue n'est pas l'école à journée continue*. Ensuite, la SPV rappelle au monde politique que le coeur de la profession d'enseignant est l'instruction. En conséquence, elle revendique qu'en cas d'acceptation de cette initiative, les textes légaux subséquents (Loi scolaire et Loi sur l'accueil de jour) contiennent les clarifications indispensables relatives aux responsabilités respectives de l'école et de ses acteurs, en regard de celles dévolues aux personnes et institutions susceptibles d'accueillir les enfants et les jeunes hors du temps scolaire.
- Enfin, cette année scolaire sera marquée par les débats autour d'une future **nouvelle Loi scolaire**, proposée par le Grand Conseil comme contre-projet à l'initiative École 2010 sauver l'école (votation populaire vraisemblable à fin 2010). Dans ce contexte, la SPV est forte de positions claires sur le statut des enseignant-e-s et les structures de l'école vaudoise qu'elle estime pouvoir être les plus efficaces et les plus justes (inscrites notamment dans ses « 26 mesures pour une école de la réussite » adoptées en 2008). La SPV a déjà dit ce qu'elle pensait de l'initiative Ecole 2010, qu'elle considère comme non porteuse d'avenir. Si elle participe aux travaux d'élaboration de la nouvelle loi, débutés en octobre 2008, la SPV ne saurait cependant offrir un blanc-seing au DFJC, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Dès maintenant et plus particulièrement quand sera connu le contenu détaillé du contre-projet, la SPV se prononcera démocratiquement. Rien n'indique aujourd'hui quelle sera sa position finale. De manière à participer à la campagne de manière efficace et active, la SPV, selon une décision de son assemblée du 27 mai 2009, a d'ores et déjà provisionné la somme de 150'000 francs.

Pièces jointes

Pétition « Des moyens pour l'intégration » ;
Position sur la votation du 27 septembre 2009 « École à journée continue »

En liens

26 mesures (http://www.spv-vd.ch/PDF/26mesures_tousdocuments.pdf)
150'000 francs (http://www.spv-vd.ch/PDF/150000frs_ecoledemain.pdf)
Rapport SPV intégration (http://www.spv-vd.ch/PDF/GT_integration_final_09.pdf)